



## Bulletin info Janvier 2024

### Le petit mot du Conseil municipal

#### JOURNÉE DE DÉFENSE

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la journée de défense et de citoyenneté est une étape clé, à ne pas manquer. Votre certificat est obligatoire pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) et vos concours (fonction publique, grandes écoles) ou pour vous engager dans l'armée.

Grâce à [madjc.fr](http://madjc.fr) vous pouvez désormais découvrir ce qu'est la JDC, poser vos questions, télécharger votre convocation, en changer la date, demander une exemption, être guidé jusqu'au site de convocation et télécharger votre attestation à l'issue de la journée défense. Renseignements et contacts : Centre du Service National de Besançon tel : 09 70 84 51 51 [cns-besancon.jdc.fct@indradef.gouv.fr](mailto:cns-besancon.jdc.fct@indradef.gouv.fr)

#### RAPPEL - GOÛTER-CONCERT DU DIMANCHE 14 JANVIER À 14 H À ÉCROMAGNY

Cette année, un concert dédié à la chanson française nous réunira à nouveau à **la salle des fêtes**, le dimanche **14 janvier 2024 à 14 h**. Le groupe « FG RÉTRO » nous fait le plaisir d'animer une nouvelle fois cette journée, avec sa bonne humeur et la qualité de sa prestation (accordéon, guitare, chanteur, batterie).

Nous espérons que vous serez nombreux à venir partager cet après-midi de convivialité : une buvette gratuite sera mise à votre disposition avec des pâtisseries maison. Le droit d'entrée est fixé à 8 € (gratuit pour les moins de 16 ans et pour nos administrés de 65 ans et plus)

#### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 : elles permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales à Ecromagny, il vous est possible de le faire en ligne <https://www.elections.interieur.gouv.fr> - mes-démarches - je m'inscris sur les listes électorales, ou en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

#### COLIS DE NOS AÎNES

56 personnes de plus de 65 printemps, ont bénéficié cette année du colis de Noël. Nous tenons à remercier tout particulièrement M et Mme ALVES TABORDA pour leur fidélité, leur collaboration et le soin apporté à la préparation des colis.

## OM - PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la redevance incitative sera mise en application. **Il n'y a pas de changement sur la collecte des bacs de tri qui se fera tous les 15 jours le jeudi.**

En revanche pour les ordures ménagères, il est prévu dans la facturation 14 levées par an, sachant que le camion passera quand même tous les 15 jours le jeudi.

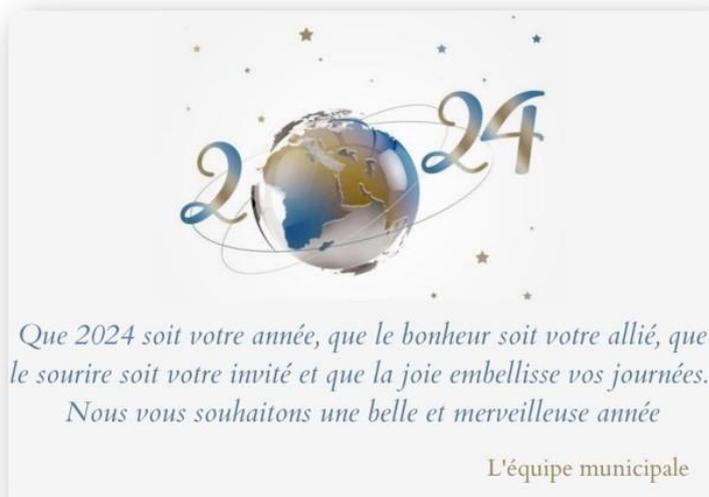
Les levées supplémentaires seront facturées en sus. **Vous trouverez le planning de ramassage ainsi que les consignes, dans le bulletin de la Communauté de Communes des 1000 étangs joint au présent bulletin.**

## PERMIS DE CONDUIRE DÈS 17 ANS

Des changements majeurs sont prévus pour le permis de conduire en 2024. La procédure d'obtention du permis est désormais entièrement centralisée sur le site <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>. Cette plateforme assure une gestion centralisée des démarches, incluant la déclaration de perte ou de vol du permis, le suivi de l'avancement du dossier, ainsi que la vérification du solde de points, entre autres. A partir de janvier 2024, l'examen du permis de conduire sera accessible dès l'âge de 17 ans en France. Cette initiative a pour objectif de simplifier la mobilité des jeunes, en particulier ceux résidant en zone rurale, afin de faciliter leur accès à l'emploi. Cette mesure s'applique de manière universelle à tous les candidats au permis, qu'ils soient inscrits dans une auto-école traditionnelle ou qu'ils choisissent de se présenter en candidat libre. En cas d'inscription au code de la route via une auto-école en ligne, la plateforme fournira un numéro NEPH. Les jeunes participants à l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), également connu sous le nom de conduite accompagnée, auront désormais la possibilité de passer l'épreuve pratique du permis de conduire dès l'âge de 17 ans. Cette modification permet à tous les candidats (qu'ils suivent la conduite accompagnée ou non) de profiter de cette opportunité à partir de 2024, sans devoir attendre la majorité pour conduire individuellement après avoir réussi l'examen. Vous pouvez vous renseigner dès maintenant sur les [assurances auto pour les jeunes conducteurs](#).

## POUR SORTIR

*Nous vous invitons à consulter le bulletin de la Communauté de Communes des 1000 étangs joint.*



[mairie.ecromagny@wanadoo.fr](mailto:mairie.ecromagny@wanadoo.fr) - Site : [www.ecromagny.fr](http://www.ecromagny.fr) Téléphone : 03 84 63 29 38

**Horaires d'ouverture au public** : Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi de 14h à 17h30.  
Le samedi matin **Le 27 Janvier 2024** de 9h à 12h :